

## Suspension de mes droits CAF

Par Angel2, le 29/04/2021 à 17:57

Bonjour

Je fais appel à vous car je me retrouve dans une situation très compliquée.

Fin septembre 2020, j'ai reçu un courrier de contrôle CAF, je pensais l'avoir signé et renvoyé à la CAF mais malheureusement, en mars 2021, je recois un courrier CAF qui m informe que mes droits sont suspendus car je n ai pas envoyé ?e courrier contrôle CAF.

En date du 23 avril, ils ont bien reçu par mail le document avec justificatif mais cela n a pas encore été traité. La conseillère CAF m informe que mes droits seront débloqués en mi juin maximum.

Le RSA ainsi que la prime d'activité sont bloqués, sachant que je suis maman solo avec un enfant à charge.

Quel recours ais je droit et que dois je faire pour accélérer la machine ?

Merci d'avance.

Par **Jojo02400**, le **29/04/2021** à **21:48** 

J'ai eu la même chose sauf que moi je ne l'avais pas reçu allez voir une assistance sociale elle pourra vous aider en général il mette deux mois à traiter le dossier mes appelez les et demandez une lecture de votre dossier en urgence en leur expliquant bon courage a vous

Par Angel2, le 30/04/2021 à 04:34

Bonjour

Merci beaucoup pour votre réponse!

Par Angiedu02, le 30/04/2021 à 06:15

Bon courage car moi ca fait depuis le 12 novembre 2020 que mon fils et né et j'attends toujours la prime de naissance, je devais la recevoir au mois de janvier 2021 mais il manquait un document des impôts de mon compagnon et la nous sommes bientôt au mois de mai et il m'ont dit d'attendre 15 jours. Avec eux c toujours la même chose j'espère que cela va etre fait rapidement.

## Par Angel2, le 30/04/2021 à 07:16

Ah oui quand même !! C est la première fois que ca m arrive ce genre de chose. J etais persuadée I avoir envoyée. Je suis toujours en regle avec mes papiers habituellement.. je vais essayer de voir une assistante sociale mais pour avoir un rendez vous c est hyper long. Je vais patienter en esperant que quelqu un d autre ici sur ce forum me guide vers une autre piste ...

## Par Menzies, le 30/04/2021 à 07:54

Bonjour

Mon père et ma mère ont eu une cessation de paiement d'APL en janvier 2021, sans avoir été avertis. Ce sont des personnes agées de 85 ans. Ils ont un loyer de 896 euros par mois. Ils sont retraites et son salaire annuelle est de 17.200 euros annuels, et ma mere est de 1.954 euros annuels. Pourriez vous me dire pourquoi ils ont interrompu leurs droits, svp?

Merci d'avance.

## Par youris, le 30/04/2021 à 10:45

bonjour,

seule la CAF de vos parents peut répondre à votre question.

vous pouvez consulter leur espace personnel sur le site de leur CAF, ou bien les contacter par téléphone, mail ou même en se rendant dans leurs locaux.

salutations